



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4609

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la surintendance Capitoline de Rome / Musée de l'Ara Pacis pour l'organisation de la deuxième étape de l'exposition Claude, un empereur au destin singulier à Rome

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4609 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SURINTENDANCE CAPITOLINE DE ROME / MUSEE DE L'ARA PACIS POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME ETAPE DE L'EXPOSITION CLAUDE, UN EMPEREUR AU DESTIN SINGULIER A ROME (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une exposition consacrée à l'Empereur Claude, intitulée « Claude, un empereur au destin singulier (Lyon, 10 av. J.-C. - Rome, 54 ap. J.-C.) », a été conçue par le Musée des beaux-arts de Lyon (MBAL). Elle est présentée du 1^{er} décembre 2018 au 4 mars 2019.

En 41 de notre ère, Claude fut proclamé empereur par la garde prétorienne après l'assassinat de Caligula. Un avènement inattendu pour cet homme d'âge mûr, que des troubles neurologiques avaient jusque-là écarté de toute prétention dynastique. Le regard porté sur son règne a longtemps pâti de l'image peu flatteuse transmise par la littérature et la sulfureuse renommée de ses épouses Messaline et Agrippine. Depuis peu cependant, les historiens restituent le portrait d'un empereur cultivé, à l'origine de réformes administratives efficaces pour le gouvernement de l'Empire romain. La vie et l'œuvre de l'empereur Claude, né à Lyon en 10 avant J.C, seront retracées à travers près de deux cents œuvres.

Le parcours est illustré de peintures d'histoire, de photographies de monuments claudiens à Rome et dans l'empire réalisées par un artiste contemporain, ainsi que d'extraits de films et de séries télévisées.

La Surintendance capitoline de Rome, grandement intéressée par le sujet de cette exposition a souhaité la reprendre pour la présenter au musée de l'Ara Pacis d'avril à octobre 2019.

Le MBAL et la Surintendance capitoline se sont rapprochés afin de fixer les termes et conditions de leur collaboration à l'organisation de la seconde étape de cette exposition.

Une grande partie des œuvres exposées à Lyon seront exposées au musée de l'Ara Pacis. Chacune des institutions assure le commissariat de l'exposition pour l'étape la concernant.

La convention, jointe au présent rapport, formalise les modalités d'organisation de cette deuxième étape de l'exposition.

La préparation scientifique de l'exposition par le MBAL est évaluée à 10 000 € et sera facturée par le musée des Beaux-Arts de Lyon à la Surintendance Capitoline.

Les frais de conditionnement et de transport des œuvres communes (présentées sur les deux lieux d'exposition) sont partagés comme suit:

- Le coût de fabrication des caisses des œuvres communes est partagé entre les deux

institutions exception faite pour les œuvres communes prêtées par les organisateurs :

- ✓ Le MBAL prend à sa charge exclusive les frais d'emballage, de transport et de convoiement des œuvres prêtées par la Surintendance capitoline
 - ✓ La Surintendance capitoline prend à sa charge exclusive les frais d'emballage, de transport et de convoiement des œuvres prêtées par le MBAL
- les frais de transport aller entre le lieu d'origine des œuvres et le MBAL sont à la charge du MBAL ;
 - les frais de transport des œuvres communes entre Lyon et Rome sont partagés entre les deux établissements ;
 - les frais de retour des œuvres du musée de l'Ara Pacis à leur lieu d'origine sont à la charge de la Surintendance capitoline de Rome.

Chacun des deux musées est autonome et assure les coûts en ce qui concerne les frais d'assurance, de scénographie et de communication.

En ce qui concerne le catalogue, la conception scientifique sera prise en charge par le Musée des beaux-arts de Lyon. Chacune des deux institutions ayant à sa charge les frais d'édition de son catalogue.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Ville de Rome – Surintendance capitoline aux biens culturels/musée l'Ara Pacis pour l'organisation de la deuxième étape de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier » à Rome, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les recettes correspondant à la préparation scientifique de l'exposition par le MBAL, à savoir 10 000 € seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 70878, fonction 322, programme EXPOBA.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER